

Manipulation des extincteurs en Unité Mobile



Référence Réglementaire : Code du travail R 4227-39 et APSAD RG

Objectifs :

- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité de base en matière de départ de feu
- Être capable de déclencher l'alarme, de donner l'alerte
- Être capable de mettre en œuvre les extincteurs et/ou RIA à proximité

Public concerné :

- Tout le personnel

Prérequis :

- Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apport de connaissance
- Démonstration
- Mise à disposition extincteur et unité mobile
- Livret récapitulatif de formation

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Les acquis seront évalués lors de la mise en pratique sur des départs de feu simulés. En conditions réelles au sein de l'unité mobile.
- QCM
- Attestation de fin de formation

Consignes :

- Prendre connaissances des consignes de sécurité de l'établissement
- Recyclage tous les ans par 1/3

Nombre de participants :

- 4 à 10 stagiaires

Volume horaire :

- 01h30*

Lieu de formation :

- Votre entreprise

*Les durées sont données à titre indicatif, elles peuvent varier suivant l'intervention des stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation du groupe et des objectifs

Les dangers en matière de départ de feu (vidéo)

Les consignes de sécurité :

- L'alarme (audition du signal sonore)
- L'alerte (les différents numéros d'alerte et le message)

Les différents moyens d'extinction :

- Extincteur à pression permanente
- Extincteur à pression auxiliaire
- Robinet d'incendie armé (RIA) (si existant)

Mise en pratique des extincteurs en unité mobile :

- Feux sécurisés
- Mise en pratique par chaque stagiaire d'un extincteur à pression permanente, auxiliaire,

Évaluation des stagiaires sur leur mise en pratique des extincteurs par le formateur lors du passage dans l'unité mobile de formation incendie

QCM (5 Questions)

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.